

Espace d'entraide entre étudiants

Par **jerome44**, le **23/12/2009** à **11:54**

Hello :)) Image not found or type unknown

Je souhaite vous présenter un espace dédié à l'entraide d'étudiants en Droit faisant appel à l'esprit de solidarité ! Image not found or type unknown

Comme on est de plus en plus nombreux dans les facultés à prendre nos cours sur ordinateurs mais également à rendre nos travaux étudiants (dissert, commentaires d'arrêt, exposé etc..) sur ordi et bien pourquoi pas se partager nos ressources, les mettre en commun dans le seul et unique objectif de s'entraider et s'enrichir... intellectuellement évidemment ! Image not found or type unknown

Donc pour celles et ceux qui souhaitent contribuer à cette entraide de façon purement altruiste et bien je vous laisse découvrir l'espace de partage mis en place sur [EDIT de Jeeecy !!!!]

Et puis en attendant évidemment de bonnes fêtes de Noël et bon courage pour celles et ceux qui sont le nez dans les bouquins (me concernant je n'ai enfin plus de partiels le... 3 janvier bref vive le M2 lol)

A++

Par **jeeecy**, le **23/12/2009** à **18:57**

Bonjour,

je crois qu'on ne s'est pas bien compris...

A chaque fois que tu postes ce message, je dois le modifier, toujours pour la même raison, les droits d'auteur!!

Donc à moins que tu produises l'autorisation de publication de l'auteur des documents en ligne, ce lien ne figurera pas sur ce forum.

A bon entendeur...

Par **jerome44**, le **24/12/2009** à **00:44**

Ah désolé je n'avais pas saisi ton inquiétude... qui n'a pas lieu d'être vu que chaque document est bien entendu mis en ligne par l'autorisation de son auteur vu que c'est ce dernier qui le met lui même en ligne

:P

Et puis l'omerta des droits d'auteur faut évoluer Image not found or type unknown regardez au delà des frontières comment ça se passe dans les universités !

:)

Bonne soirée Image not found or type unknown

Par **akhela**, le **24/12/2009** à **07:31**

je crois que tu n'as pas compris les principes du droit d'auteur : si sur ton site il y a des cours de prof pris en note par des étudiants qui mettent ces notes en ligne sur ton site, ce ne sont pas les étudiants qui sont créanciers du droit mais les profs ... il faut donc que tu prouves à Jeecy que les profs ont donnés leur autorisation à la publication de leur cours.

Par **mathou**, le **24/12/2009** à **14:04**

:P

[quote="jerome44":3m3mzwtX]Et puis l'omerta des droits d'auteur faut évoluer Image not found or type unknown regardez au delà des frontières comment ça se passe dans les universités ![/quote:3m3mzwtX]
Je comprends ton image mais [i:3m3mzwtX]omertà[/i:3m3mzwtX] n'a pas le sens que tu

sembles lui attribuer Image not found or type unknown

Ben oui mais bon... on avait hébergé des cours avec l'autorisation de l'enseignant, il y a quelques années. Le résultat a été que beaucoup d'étudiants ne venaient plus en cours et se contentaient de le télécharger, et que d'autres ont carrément copié le cours pour le mettre sur leur propre site sans aucune source.

Si les utilisateurs étaient plus responsables la question ne se poserait sans doute pas. Prends Paris I, ça fait des années qu'ils ont commencé le partage de cours sur internet au titre de l'entraide étudiante en signalant le nom des enseignants, mais je doute fort que les auteurs soient avertis.

Il faut aussi compter que pas mal d'enseignants préparent un manuel (quand ils ne se font pas planter au dernier moment par l'éditeur) et que ça leur porte préjudice de voir leur boulot diffusé sur le net. C'est pour cette raison que le plus souvent, les profs publient sur l'ENT de la fac pour arranger les étudiants tout en protégeant leurs cours. Une prise de notes souvent

remplie d'erreurs ne fait pas de l'étudiant un auteur.

On veut bien faire ta pub dans la mesure où tu as l'autorisation des enseignants. C'est une question de respect, et si ça ne plaît pas, tant pis.

Par **Camille**, le **24/12/2009** à **15:28**

Bonjour,

[quote="jerome44":216677u0]

:P

Et puis l'omerta des droits d'auteur faut évoluer Image not found or type unknown regardez au delà des frontières comment ça se passe dans les universités !

[/quote:216677u0]

Et à part ça, vous êtes [u:216677u0] réellement [/u:216677u0] étudiant [u:216677u0] en

droit [/u:216677u0] ? Image not found or type unknown

Par **[Neith]**, le **25/12/2009** à **20:35**

Ohlà, doucement, Jérôme veut simplement se montrer altruiste.

Le problème étant, que certains étudiants travaillent à coté de la fac et qu'il est totalement anormal au vue de l'égalité qui fait partie de la devise de notre belle république. Ces étudiants comme les autres doivent pouvoir suivre les cours comme n'importe quel étudiant même s'il ne peut être présent en cours.

C'est une grande carence de nos facultés qui ne prennent généralement pas en compte ces étudiants salariés et c'est bien dommage.

Que le prof après constate une baisse de la fréquentation, je ne vois sincèrement pas en quoi ça peut le gêner, à pars son égo à la limite, de faire cours dans un amphi à moitié plein.

D'autant plus que si tout les cours seraient systématiquement sur la plateforme internet de la faculté, cela éviterai sans doute que ce dit cours soit troublé par quelques faquins qui n'en branlent pas une, et se permettent même de faire du bruit en plein cours.

Par **akhela**, le **25/12/2009** à **21:43**

ton délire unef est une peu à plat :

- passons sur le fait qu'il existe dans la quasi totalité des facs un régime salarié (à défaut, Mathou a testé avec succès l'enseignement par correspondance) et que l'égalité n'a rien à voir avec le problème.

- le problème est un problème de droit d'auteur, jérôme44 nous dit qu'il n'est pas l'auteur du

contenu de son site et ne rapporte pas la preuve de l'autorisation de diffusion par les auteurs, juristudiant enlève alors le lien car sa responsabilité pourrait être engagé par les auteurs si le lien était maintenu

Par **Camille**, le **26/12/2009** à **10:58**

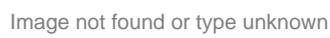
Bonjour,

[quote="[Neith]":2b55z85y]

Que le prof après constate une baisse de la fréquentation, je ne vois sincèrement pas en quoi ça peut le gêner, à pars son égo à la limite, de faire cours dans un amphi à moitié plein.

[/quote:2b55z85y]

:-s

Vous aussi, vous êtes étudiant en Droit ? 

[quote="[Neith]":2b55z85y]Ohlà, doucement, Jérôme veut simplement se montrer altruiste.

[/quote:2b55z85y]

On est bien d'accord, mais il me semble que quand on fait des études de Droit et qu'on propose un site sur le Droit, la moindre des choses est de ne pas faire seulement preuve d'altruisme mais aussi d'un certain professionnalisme, même s'il n'en est qu'au stade embryonnaire ou naissant, surtout pour un site censé expliquer ou aider à expliquer le Droit...



Donc, à mon tour de vous signaler un site qui remplit déjà toutes ces conditions, vous ne

devinez pas lequel ? 

Par **[Neith]**, le **27/12/2009** à **23:41**

[quote="akhela":23nmxet2]

- le problème est un problème de droit d'auteur, jérôme44 nous dit qu'il n'est pas l'auteur du contenu de son site et ne rapporte pas la preuve de l'autorisation de diffusion par les auteurs, juristudiant enlève alors le lien car sa responsabilité pourrait être engagé par les auteurs si le lien était maintenu[/quote:23nmxet2]

Mon post n'était là que d'un point de vue théorique, le retrait du lien est indiscutable, je ne discute en aucun cas la notion de droit. Je déplore tout simplement que ce genre de choses n'existent pas plus.

Quant à "mon délire d'unef" si tu savais...

[quote="akhela":23nmxet2]

- passons sur le fait qu'il existe dans la quasi totalité des facs un régime salarié (à défaut,

Mathou a testé avec succès l'enseignement par correspondance) et que l'égalité n'a rien à voir avec le problème.

Il faut voir aussi comment les salariés sont traités par l'administration de la faculté. Ce n'est pas mon cas, mais j'ai eu des retours assez déconcertants.

[quote="Camille":23nmxet2]Bonjour,

[quote="[Neith]":23nmxet2]

Que le prof après constate une baisse de la fréquentation, je ne vois sincèrement pas en quoi ça peut le gêner, à pars son égo à la limite, de faire cours dans un amphi à moitié plein.

[/quote:23nmxet2]

:-s

Vous aussi, vous êtes étudiant en Droit ?  [quote:23nmxet2]

?:

Non, je suis pizzaiolo. C'est quoi le problème? 

[quote="Camille":23nmxet2]Bonjour,

On est bien d'accord, mais il me semble que quand on fait des études de Droit et qu'on propose un site sur le Droit, la moindre des choses est de ne pas faire seulement preuve d'altruisme mais aussi d'un certain professionnalisme, même s'il n'en est qu'au stade embryonnaire ou naissant, surtout pour un site censé expliquer ou aider à expliquer le Droit...[/quote:23nmxet2]

Je l'ai déjà expliqué, je n'ai aucun problème avec le fait qu'il fasse respecter les droits d'auteurs. Mais il y a expliquer une notion de droit, et se montrer hautain et condescendant. Ce type n'a pas l'air d'un mauvais bougre, pas la peine de le rembarrer comme s'il s'agissait d'un mec bourré qui t'aurais vomis sur tes pompes.

Toujours est il que certains profs n'hésitent pas à mettre leur cours sur internet, généralement ça permet d'avoir un cours dont on est sûre du contenu, du fait qu'il soit complet et pas de problème avec les droits d'auteurs au moins.

:ymparty:

Sur ce, bonnes fêtes de fin d'années à tous. 

Par **akhela**, le **28/12/2009** à **09:13**

[quote:8rfkusea]akhela a écrit:

- le problème est un problème de droit d'auteur, jérôme44 nous dit qu'il n'est pas l'auteur du contenu de son site et ne rapporte pas la preuve de l'autorisation de diffusion par les auteurs, juristudiant enlève alors le lien car sa responsabilité pourrait être engagé par les auteurs si le lien était maintenu

Mon post n'était là que d'un point de vue théorique, le retrait du lien est indiscutable, je ne

discute en aucun cas la notion de droit. Je déplore tout simplement que ce genre de choses n'existent pas plus.[/quote:8rfkusea]

Ce genre de site n'existe pas plus pour le même problème que rencontre jérôme44 : les droits d'auteurs

[quote:8rfkusea]

Camille a écrit:

Bonjour,

On est bien d'accord, mais il me semble que quand on fait des études de Droit et qu'on propose un site sur le Droit, la moindre des choses est de ne pas faire seulement preuve d'altruisme mais aussi d'un certain professionnalisme, même s'il n'en est qu'au stade embryonnaire ou naissant, surtout pour un site censé expliquer ou aider à expliquer le Droit...

Je l'ai déjà expliqué, je n'ai aucun problème avec le fait qu'il fasse respecter les droits d'auteurs. Mais il y a expliquer une notion de droit, et se montrer hautain et condescendant. Ce type n'a pas l'air d'un mauvais bougre, pas la peine de le rembarrer comme s'il s'agissait d'un mec bourré qui t'aurais vomis sur tes pompes.

Toujours est il que certains profs n'hésitent pas à mettre leur cours sur internet, généralement ça permet d'avoir un cours dont on est sûre du contenu, du fait qu'il soit complet et pas de problème avec les droits d'auteurs au moins.[/quote:8rfkusea]

Le problème de jérôme44 est que dans mes souvenirs, ce n'est pas la première fois que juristudiant censure son lien et lui en lui expliquant pourquoi, en outre, il est en M2 et même si la PILA n'est pas son domaine, il devrait avoir un minimum de notions de la chose pour comprendre le problème sans revenir à la charge.

Le fait de mettre à disposition des cours sur un site de faculté réservé aux étudiants n'est pas un renoncement à ses droits, les étudiants n'ont pas le droit de diffuser le contenu de ces cours et si ils les utilisent, ils doivent en citer l'auteur. Donc même si jérôme44 a trouvé les cours sur un site internet, même d'accès publique (comme un blog), il doit avoir l'autorisation de l'auteur pour les reproduire.

Par **Yn**, le **28/12/2009** à **11:29**

Après, personne ne t'interdit de faire tes fiches et de les mettre en ligne, [i:3t7e6awm]jerome44[/i:3t7e6awm], le partage de savoir s'avère souvent positif, mais sans pomper le cours dispensé par le prof.

Par **Camille**, le **28/12/2009** à **14:27**

Bonjour,

[quote="[Neith]":2zjp57qz]

Non, je suis pizzaiolo. C'est quoi le problème?

:?

Image not found or type unknown

...

et se montrer hautain et condescendant. Ce type n'a pas l'air d'un mauvais bougre, pas la peine de le rembarrer comme s'il s'agissait d'un mec bourré qui t'aurais [u:2zjp57qz]vomis sur tes pompes[/u:2zjp57qz].

[/quote:2zjp57qz]

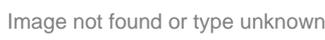
Je vois. Vous êtes effectivement pizzaiolo...

:roll:

Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **28/12/2009** à **20:55**

:)

Ne vous chipotez pas non plus 

Cela lance un débat plus large qui est celui des droits d'auteur et du partage de données. Notre ligne de conduite consiste à ne pas publier le cours d'un enseignant sans son consentement afin de ne pas engager notre responsabilité d'hébergeur ou d'éditeur. Même si nous connaissons Jérôme depuis 2007 et qu'il a changé de pseudo cette année, nous ne pouvons pas faire une exception. Il s'agirait de fiches ou de travaux personnels, ce serait avec plaisir.

Sur la question du partage des cours pour les étudiants salariés, pourquoi ne pas contacter l'enseignant en lui expliquant ? Les profs ne sont pas des monstres fats et imbus de leur petite personne, ça ne coûte rien d'essayer. Quitte à passer par des doctorants de certains directeurs ou par des M2, qui connaissent davantage les enseignants et sont mieux à même de discuter du problème avec lui. Ca pourrait être l'occasion de mettre le cours en ligne sur l'ENT, même avec une semaine de retard. C'est à mon sens une meilleure solution que les assoc' qui vendent les cours du profs non à jour ou les profs qui vendent leurs cours, comme ça s'est vu lors des grèves.

Par **[Neith]**, le **29/12/2009** à **05:00**

[quote="mathou":19jzlj5]C'est à mon sens une meilleure solution que les assoc' qui vendent les cours du profs non à jour ou les profs qui vendent leurs cours, comme ça s'est vu lors des grèves.[/quote:19jzlj5]

La cropo droit a toujours fait ce service de filer des cours, le problème étant que d'une l'autorisation du professeur n'était pas demandé, ce qui est assez grave pour des juristes. De plus, des cours contre une contribution financière je trouve ça limite.

J'ai fait passé dans l'amphi il fut un temps un lien avec des cours téléchargeable, que j'avais mis ici et que j'ai retiré pour les mêmes raisons que jerome a été censuré. J'ai filtré comme j'ai

pus avec les noms des étudiants qui me les demandaient en vérifiant qu'ils y étaient bien inscrits. Le problème c'est que ça demande du temps.

Le véritable problème c'est de savoir où s'arrête l'entraide entre étudiants comme on peut le voir dans les amphi (en allant voir la fille du premier rang avec son pc) et le fait de braver les droits d'auteurs.

[quote="Camille":19jzljd5]Bonjour,
Je vois. Vous êtes effectivement pizzaiolo...

Image not found
[/quote:19jzljd5]

@-)

Oh la la mon dieu, j'ai un langage de pizzaiolo. Je crois que je vais en faire des cauchemars pendant mon sommeil.

Par **akhela**, le **29/12/2009** à **09:14**

[quote="[Neith":3qb0nsd1][quote="mathou":3qb0nsd1]C'est à mon sens une meilleure solution que les assoc' qui vendent les cours du profs non à jour ou les profs qui vendent leurs cours, comme ça s'est vu lors des grèves.[/quote:3qb0nsd1][/quote:3qb0nsd1]
La cropo droit a toujours fait ce service de filer des cours, le problème étant que d'une l'autorisation du professeur n'était pas demandé, ce qui est assez grave pour des juristes. De plus, des cours contre une contribution financière je trouve ça limite.
J'ai fait passé dans l'amphi il fut un temps un lien avec des cours téléchargeable, que j'avais mis ici et que j'ai retiré pour les mêmes raisons que jerome a été censuré. J'ai filtré comme j'ai
pus avec les noms des étudiants qui me les demandaient en vérifiant qu'ils y étaient bien inscrits. Le problème c'est que ça demande du temps.
Le véritable problème c'est de savoir où s'arrête l'entraide entre étudiants comme on peut le voir dans les amphi (en allant voir la fille du premier rang avec son pc) et le fait de braver les droits d'auteurs.
quote]

compte tenu des liens entre les corpo/amicales et l'administration des facs (rien qu'au niveau des locaux), je suppose quand même une autorisation des profs ... à voir au cas par cas suivant les corpo.

Pour les cours payants : une corpo ne produit pas les cours par l'action du Saint Esprit, mais elle a des frais (téléphone, électricité, parfois un loyer pour la fac ... et surtout les frais de repro), il est donc normal que les cours soient payant, il faut bien financer les activités (au moins les faire payer à prix coutant). D'ailleurs, quand tu prends les cours chez quelqu'un, j'imagine que souvent tu l'imprime ce qui te fait également des frais.

Je dirais que ton système de filtre est malheureusement le seul qui tient encore un peu près la route : le système de jérôme est trop large car il ne se limite pas aux destinataires prévus (les étudiants inscrits), ton système, bien que très lourd à mettre en place, prend en compte ce paramètre.

Par **mathou**, le **29/12/2009** à **13:41**

[quote="[Neith]":3a6yr7ta]Le véritable problème c'est de savoir où s'arrête l'entraide entre étudiants comme on peut le voir dans les amphis (en allant voir la fille du premier rang avec son pc) et le fait de braver les droits d'auteurs.[/quote:3a6yr7ta]

Oui, c'est certain. Je n'ai pas pu assister à un certain nombre de cours en L3 et en M1 pour des raisons de santé, et je demandais à des camarades si je pouvais photocopier leurs notes ou s'ils pouvaient m'envoyer la partie du cours par mail. En échange, je leur passais mes fiches de révision (elles sont sur le site aussi). Mais ça reste à une échelle modeste sans diffusion en dehors du bénéficiaire. Du moment où tu paies tes droits d'inscription et où tu ne diffuses pas le cours sur internet, tu as le droit de récupérer une copie du cours et de l'exploiter à des fins privées, à mon sens.

Ce que tu as fait en filtrant les demandes était vraiment bien. Ça a dû te demander beaucoup de temps.

Ce qui me choquait dans le procédé de la corpo, c'était non seulement la rémunération du cours sans autorisation de l'enseignant, mais aussi le fait qu'il ne soit pas à jour : chaque année des étudiants se font avoir - souvent des étudiants étrangers en programme d'échange qui ne savent même pas qu'il ne faut assister qu'aux matières de leur diplôme.

En revanche, ça ne m'a pas gênée de payer 20 euros pour quatre fascicules complets (près de 7 cm d'épaisseur), annotés, reliés et à jour publiés par l'enseignant lui-même en complément du cours. Il le faisait à la demande des étudiants.

Je blablate, mais ça me fait penser à une autre dérive : les étudiants qui paniquent s'ils n'ont pas le cours mot à mot du prof et qui font des copies de plusieurs prises de notes.

Par **jerome44**, le **11/01/2010** à **19:26**

:shock:

Image not found
Et bien que de polémiques

Juste brièvement pour le terme "omerta" il est choisi consciemment dans le sens où je trouve qu'à Nantes la notion de partage de cours et de droit d'auteur est systématiquement mis de côté quand on tente d'aborder la question et je l'ai fait en Conseil de gestion étant élu.

Pour ma connaissance sur les droits d'auteur ne vous en faites pas j'ai quelques bribes

d'information et je ne suis pas aussi inculte que je peux en avoir l'air sur cette notion Image not found or type unk

bref, tous les arguments soulevés sont bien évidemment plus que recevables vu qu'ils ne font que reprendre la loi actuelle (d'ailleurs une des plus strictes en la matière comparé notamment à nos voisins outre manche). Mais les cours en ligne sont autant ceux des

enseignants que des étudiants ! Un cours ce n'est pas du mot à mot c'est aussi une recherche, des réflexions apportées au cours etc... bref d'un cours magistral commun il ressort au final des cours individualisés en fonction de chaque étudiant, de ce qu'il en retranscrit...

Enfin si ce genre de partage vous dérange autant j'en suis désolé mais que d'hypocrisie combien il est courant d'observer des échanges de cours à droite et à gauche...

Par **jeeecy**, le **18/01/2010** à **16:40**

[quote="jerome44":20ch1lp9]mais que d'hypocrisie combien il est courant d'observer des échanges de cours à droite et à gauche...[/quote:20ch1lp9]

je ne pense pas que ce soit la bonne solution pour commencer la vie de professionnel du droit

parce que si je fais comme certains, mes dossiers seraient dans un sale état et je ne pourrai pas prétendre avoir les mêmes résultats qu'aujourd'hui...

Par **akhela**, le **19/01/2010** à **07:32**

[quote="jerome44":1xo6bqzx]

bref, tous les arguments soulevés sont bien évidemment plus que recevables vu qu'ils ne font que reprendre la loi actuelle (d'ailleurs une des plus strictes en la matière comparé notamment à nos voisins outre manche). Mais les cours en ligne sont autant ceux des enseignants que des étudiants ! Un cours ce n'est pas du mot à mot c'est aussi une recherche, des réflexions apportées au cours etc... bref d'un cours magistral commun il ressort au final des cours individualisés en fonction de chaque étudiant, de ce qu'il en retranscrit...

[/quote:1xo6bqzx]

non, les notes de cours appartiennent au prof (sur le plan de la PI) car ce sont des copies ... de mauvaise qualité mais des copies quand même. De même quand tu achètes un livre, tu peux faire un résumé, mais tu n'as pas le droit de le diffuser. En fait ce n'est que le support qui appartient aux étudiants, mais comme le contenu n'est pas libre de droit, le droit des étudiants sur le support est limité.

Par **georges**, le **21/01/2010** à **10:24**

[quote="jerome44":2k9env5r]bref, tous les arguments soulevés sont bien évidemment plus que recevables vu qu'ils ne font que reprendre la loi actuelle[/quote:2k9env5r]

eh bien oui comme quoi il y en a qui respectent les lois

c'est sûr qu'on dit pas vu pas pris, mais le jour où on est pris il ne faudra pas venir pleurer

;)

Image not found or type unknown